

ACTIVITÉS ILLICITES, ESPÈCES EN PÉRIL ET SITES À IMPORTANCE CULTURELLE

1. RESPONSABILITÉ

Responsable: Régisseur des forêts du Séminaire de Québec

2. MISE EN ŒUVRE

Des fiches d'identification incluant les mesures de protection des espèces en péril potentiellement présentes sur le territoire de la Seigneurie (FSC-102) sont présentées lors de la journée d'induction annuelle avec les entrepreneurs forestiers. Ces fiches sont aussi disponibles sur le site internet du Séminaire pour tous les utilisateurs ou intervenants. Les entrepreneurs ont l'obligation de transmettre l'information aux travailleurs forestiers et celui-ci doit pouvoir consulter les fiches en tout temps.

Lors d'observation d'activités illicites et/ou d'espèces en péril et de sites à importance culturelle décelées sur le territoire de la Seigneurie, la machinerie doit être **arrêtée** et par principe de précaution une bande de protection temporaire doit être établie dans un rayon de **100m** autour du site. Les faits sont rapportés dans les plus brefs délais à un représentant du Séminaire pour évaluer les dispositions à prendre. Celui-ci remplit le formulaire GEN-01-FOR et une copie est transmise au Régisseur des forêts. Si possible, un point GPS est pris afin de préciser l'emplacement de l'observation. Éviter de diffuser au grand public l'emplacement des sites à importance culturelle.

Les actes criminels sont acheminés, au besoin, aux autorités compétentes par le Régisseur.

Le Régisseur des forêts tient un Registre des activités illicites et un autre des espèces en péril et des découvertes de sites à importance culturelle.

3. LES ACTIVITÉS ILLICITES

Voici principalement la liste des activités illicites qui doivent être rapportées :

- Chasse et pêche non autorisée;
- Circulation sans permis sur le territoire de la Seigneurie;
- Plantation illégale (ex : marijuana);
- Vol (coupe illégale, bois de chauffage, matériel, carburant, etc.);
- Vandalisme (bâtiments, véhicules, barrières d'accès, etc.)
- Entrée par infraction sur le territoire de la Seigneurie;
- Conduite non sécuritaire (vitesse excessive, ébriété, etc.).

4. LES SITES À IMPORTANCE CULTURELLE

Sites d'intérêt culturel autochtones, vestiges de camps forestiers, cimetières, fondations, etc.

5. ESPÈCES EN PÉRIL ET SITES À IMPORTANCE CULTURELLE

Tous les sites à importance culturelle ou espèces en péril rapportés sont compilés dans le registre GEN-01-REG afin d'assurer un suivi. Une couche numérique est créé afin d'identifier l'emplacement de chacun sur les cartes de coupe et de ce fait assurer leur protection.

6. DOCUMENTS ASSOCIÉS

- FSC-102 (Liste des espèces en péril et mesures de protection)
- GEN-01-FOR (Activités illicites et espèces en péril)
- GEN-01.1-REG et GEN-01.2-REG (Activités illicites et espèces en péril)

Secteur: _____
 Chemin: _____
 Point GPS: _____

Date: _____
 Observateur: _____

ACTIVITÉS ILLICITES et SITES À IMPORTANCE CULTURELLE

Chasse et pêche non autorisé <input type="checkbox"/> Circulation sans permis <input type="checkbox"/> Plantation illégale (ex: marijuana) <input type="checkbox"/> Vandalisme (bâtiments, véhicules etc.) <input type="checkbox"/> Vol (coupe illégale, bois de chauffage, matériel, carburant, etc.) <input type="checkbox"/> Entrée par infraction <input type="checkbox"/> Conduite non sécuritaire <input type="checkbox"/> Autre: <input type="checkbox"/> Site à importance culturelle <input type="checkbox"/>	Nombre de personne: _____ Nom des personnes: _____ _____ _____ Marque du véhicule: _____ No de plaque: _____
Description de l'événement ou du site: _____ _____ _____ _____	
Action prise ou mesure de protection: _____ _____ _____ _____	
Suivi par le Régisseur des forêts : _____ _____ _____	
Date de fermeture: _____ _____	

ESPÈCES EN PÉRIL - PRÉSENCE CONFIRMÉ par le CDPNQ (Centre de données du patrimoine naturel du Québec) SUR LE SÉMINAIRE

No. fiche	ESPÈCES ANIMALES		No. fiche	HERBACÉS		Remarques:
1	L'Aigle royal (nid) (V)	<input type="checkbox"/>	34	Arnica à aigrette brune(V-R)	<input type="checkbox"/>	
2	Faucon pèlerin (V)	<input type="checkbox"/>	37	Epervière de Robinson(S-R)	<input type="checkbox"/>	
3	Pygargue à tête blanche (nid) (V)	<input type="checkbox"/>	AUTRES ESPÈCES EN PÉRIL			
5	Grive de Bicknell (V)	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
6	Paruline du Canada (M)	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
9	Quiscale rouilleux (P)	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
16	Ombre chevalier oquassa (S)	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
18	Tortue serpentine (R)	<input type="checkbox"/>	Voir les fiches techniques d'identification (FSC-102) pour les espèces en péril potentiellement présentes.			
19	Caribou des bois, forestier (V)	<input type="checkbox"/>				
20	Cougar (S)	<input type="checkbox"/>				

M = Menacée P = Préoccupante R = Rare S = Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable V = Vulnérable